

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par

M. Giraud, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,
Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-
André, M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« assurées »

le mot :

« accomplies ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à supprimer la répétition un peu malheureuse du mot « assurer » dans la même phrase.